

MODIFICATION CONTRACTUELLE

Principes

Sans déplacement :

- La modification contractuelle sans intervention concerne le changement de formule tarifaire pouvant être réalisé sans déplacement du Distributeur (structure de comptage identique à l'installation existante).
- Le Fournisseur peut demander une estimation de relève ou fournir un index auto-relevé du client qui sera, après contrôle en temps réel, intégré dans le calcul de l'index de début de la nouvelle situation contractuelle.
- Cette prestation est identique pour les clients professionnels et résidentiels. Elle n'est pas facturée.
- l'index de réalisation de la prestation est marqué comme « Autorelevé » lorsque la date d'effet de la prestation est égale à la date de l'index de fiabilisation.

Avec déplacement :

- Le Fournisseur peut prendre directement un RDV sur la base du tableau de charge proposé par le Distributeur.
- Cette prestation est identique pour les clients professionnels et résidentiels. Le montant facturé dépend du type d'intervention réalisé (réglage disjoncteur, passage de simple à double cadran....)

Règles de gestion

La demande est recevable si le PDL existe, sans demande de mise en service, de changement de Fournisseur, résiliation ou modification contractuelle en cours, et si :

périmètre	demande de modification contractuelle	Situation du PDL			
		PDL en service	PDL en service, en cours de résiliation	PDL résilié	PDL improductif
	PDL dans le périmètre Fournisseur	Recevable (1)			
	PDL en instance de sortie du périmètre Fournisseur	Non recevable	Non recevable		
	PDL hors du périmètre Fournisseur	Non recevable	Non recevable	Non recevable	Non recevable
	PDL en instance d'entrée dans le périmètre Fournisseur	Non recevable		Non recevable	Non recevable

(1) La demande est recevable sur la situation courante, s'il n'existe pas de situation potentielle.

Traitement automatique de la demande :

La demande de modification de formule tarifaire est réalisée à iso puissance et iso structure comptage :

Formule tarifaire / Structure comptage	Tarif Courte Utilisation sans différenciation temporelle	Tarif Moyenne Utilisation		Tarif Longue Utilisation
		Sans Différenciation temporelle	Avec Différenciation temporelle	
Sans comptage				✓
1 cadran	✓	✓		✓
2 cadrans			✓	

Traitement sur prise de RDV :

Le Fournisseur planifie un RDV lorsqu'il souhaite une relève spéciale ou lorsque la modification contractuelle n'est pas demandée à iso puissance ou iso structure comptage.

La demande peut être demandée avec trois types d'options :

- Modification de puissance seule (avec réglage ou changement de disjoncteur, changement de compteur et de disjoncteur, passage de mono à triphasé...)
- Modification de formule tarifaire seule (avec passage de simple à double cadran, de double à simple cadran...)
- Modification de formule tarifaire et de puissance simultanées.

Schéma transmission des informations



Dans le cas de non-recevabilité de la demande, le GRD informera le FR à l'adresse habituelle d'envoi des flux d'affaires et actions identifiés dans les formulaires d'échanges avec le Distributeur.

Les flux de facturation font l'objet d'une publication mensuelle. Les flux de relève font l'objet d'une publication hebdomadaire.

Suivi d'avancement sur le portail du Distributeur :

Le Fournisseur peut suivre l'avancement des affaires depuis le portail en se connectant sur le Point de Livraison concerné.